

## Communauté de Communes Du PAYS D'HERICOURT



### Exemple pour une résidence principale :

Vous êtes propriétaire ou vous venez d'acquérir votre résidence principale et vous souhaitez changer vos fenêtres ainsi que le mode de chauffage. Ces travaux vous permettront d'obtenir une réduction de plus de 25% de la consommation d'énergie de votre logement.

**Coût des travaux :** 14 000 € HT

#### Financements :

- ANAH : 7 000 €
- Communauté de Communes : 500 €
- Aide de solidarité écologique : 3 500 €
- Conseil Général : 500 €

Aides cumulables avec le crédit d'impôts ou l'Eco PTZ

### Exemple pour un projet locatif :

Vous êtes propriétaire d'un logement vacant très dégradé type T4 de 95 m<sup>2</sup> et désirez le rénover pour le louer sous le régime conventionné.

**Coût des travaux :** 58 000 € HT

#### Financements :

- ANAH : 28 000 € + 2 000 € (ASE ANAH)
- Communauté de Communes : 2 400 € + 1 000 €
- Conseil Général : 2 400 €

**Loyer :** 450 € / mois hors charges et annexes - Abattement fiscal de 60%



## PROFITEZ DU DISPOSITIF « HABITER MIEUX »

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur et vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation thermique pour mieux vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergies ? Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé ainsi que de subventions complémentaires.



VOIR EXEMPLE CI DESSUS



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

### POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS :

**Habitat et Développement 70**  
2, place du Moulin des Prés - BP 60 317  
70 006 VESOUL Cedex

Tél : 03.84.75.94.43 Mail : contact@hd70.com

### PERMANENCE A HERICOURT

**Maison du Territoire**  
Le 1er jeudi du mois  
De 10h00 à 12h00  
3, rue Martin Niemöller  
70400 HERICOURT



### ATTENTION :

**NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX AVANT L'OBTENTION DE L'ENSEMBLE DES ACCORDS**



## Communauté de Communes Du Pays d'HERICOURT

# DES AIDES POUR AMELIORER L'HABITAT

pour qui ?

Pour un logement de plus 15 ans, vous pouvez solliciter des aides soit :

- Pour votre **résidence principale**, selon certaines conditions de travaux et de revenus.
- Pour un **logement locatif** existant ou remis sur le marché, conventionné après travaux et sur la base d'un diagnostic d'évaluation de l'état avant travaux.

Un accompagnement pourra vous être proposé pour :

- Réaliser des travaux **d'économies d'énergie**
- **Adapter** votre logement à la perte d'autonomie
- Remettre un logement **aux normes de confort et de sécurité**
- **Rénover ou aménager** un logement locatif
- **Rénover un logement vacant**
- **Rénover des façades**

pour quoi ?

La Communauté de Communes du PAYS D'HERICOURT a souhaité promouvoir l'amélioration de l'habitat en proposant des **aides financières, une information gratuite et personnalisée** sur les possibilités d'aménagement et de financement de votre logement.